



## ADAPTEZ VOTRE FORET AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### Une prime pour vous y aider !

*La forêt wallonne connaîtra d'ici quelques années un climat différent de celui sous lequel nos arbres poussent aujourd'hui.*

*Les propriétaires forestiers doivent s'y préparer en adaptant leur gestion et en modifiant leurs pratiques sylvicoles.*

Afin de les y encourager, la **Province de Luxembourg** octroie une **prime de 750€ par hectare reboisé à TOUS les propriétaires d'une parcelle forestière en province de Luxembourg où qu'ils soient domiciliés.**

La révision du choix des essences peut apparaître comme la mesure d'adaptation la plus concrète. Une telle approche soulève une série de questions. Pour vous aider à y répondre, la Province de Luxembourg vous invite à recourir à **un expert forestier en vous octroyant un bonus de 200€ !**

En bref :

- Les essences replantées peuvent être **feuillues ou résineuses** mais il faut impérativement installer **3 essences au minimum** à concurrence de 15% de présence pour chacune d'elles a minima.
- Les travaux peuvent être réalisés **par un professionnel ou par le propriétaire lui-même**. La liquidation de la prime sera effective après remise des factures et certificats de provenance des essences.
- L'introduction de la demande doit se faire auprès de RND asbl (coordonnées ci-dessous) et doit toujours être faite **avant** l'exécution des travaux.
- Les documents nécessaires (règlement et formulaire de demande) peuvent être téléchargés en ligne sur [www.rnd.be](http://www.rnd.be) ou demandés auprès de RND asbl.

Contact :

M. Jérémie Deprez

RESSOURCES NATURELLES DEVELOPPEMENT asbl [www.rnd.be](http://www.rnd.be)

Rue de la Fontaine,

17C à 6900 Marche-en-Famenne

T. +32 (0)84 32 08 42

Mail : [j.deprez@rnd.be](mailto:j.deprez@rnd.be)

